

## 2.2.3

Droits humains et syndicaux et égalité / Israël et la Palestine

### Résolution sur le personnel enseignant de l'enseignement supérieur en Palestine

Proposée par: CAUT-ACPPU/Canada et UCU/Royaume-Uni

Langue originale: Anglais

Le 6<sup>ème</sup> Congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation (IE), réuni au Cap, en Afrique du Sud, du 22 au 26 juillet 2011:

1. Prend acte du Rapport IE/CAUT 2010 intitulé *La condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur en Israël, en Cisjordanie et à Gaza* qui fait état de violations continues des principes fondamentaux de la *Recommandation de l'UNESCO concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur (1997)*, et qui précise que ces violations des droits académiques et professionnels sont les plus graves en Cisjordanie et à Gaza;
2. Décide de soutenir le travail des organisations de défense des droits humains pertinentes et indépendantes, israéliennes, palestiniennes et internationales, afin de documenter les violations qui ont lieu en Israël, en Cisjordanie et à Gaza sur le plan des libertés individuelles et académiques, des droits et des normes professionnelles du personnel académique, tels qu'énoncés dans la *Recommandation de l'UNESCO concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur (1997)*;
3. Reconnaît le droit d'Israël d'adopter des mesures appropriées, compatibles avec le droit international, pour protéger la sécurité de ses citoyen(ne)s, mais insiste pour que le gouvernement israélien autorise la libre circulation des étudiant(e)s et du personnel enseignant au sein des Territoires palestiniens occupés; permette aux étudiant(e)s et au personnel l'entrée en Cisjordanie et à Gaza et la sortie de ces territoires; et, conformément aux obligations internationales en matière de droits humains, autorise la libre circulation des biens et des services nécessaires et adéquats, en Cisjordanie et à Gaza, pour permettre une activité économique normale et une offre suffisante de services essentiels, y compris l'éducation;
4. Accueille favorablement la demande d'affiliation imminente de la *Palestinian Federation of Unions of University Professors* à l'Internationale de l'Éducation, et convient d'aider la PFUPE à développer ses capacités de façon à défendre les droits académiques et professionnels du personnel enseignant en Cisjordanie et à Gaza.